

## Décision n°2023-460 Domaine et patrimoine

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le

ID : 060-216001743-20230801-DCRG230801008-AU

## Le maire de Creil, Pôle Vie de la Cité Secrétariat Générale

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

## Considérant :

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'association « Atelier Acte II » à occuper la salle du Centre des Rencontres salle 1, tous les mercredis de 19h00 à 21h00, du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, afin d'y organiser ses réunions et ses activités associatives. Annule et remplace la décision n°2023-381 purement et simplement.

## Décide :

Article 1 : de signer une convention avec l'association Atelier Acte II, sis 11 rue des Hironvales à Creil (60100), représentée par sa Présidente, madame Véronique DOUTTE pour la mise à disposition susvisée.

Article 2: de conclure cette mise à disposition du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 uniquement.

Article 3: d'assurer la disponibilité et la gratuité des locaux.

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Sophie LENHER

Pour le Maire et par délégation Première Adjointe au Maire.

Creil, le 26 juillet 2023

Date de notification : OI/08/2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 02108/2023